



Pose de panneaux brise vue refusée

Par **Ask2006**, le **21/05/2016** à **22:16**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison de ville avec jardin en jouissance exclusive et j'aurais souhaité installer des panneaux brise vue.

Ma demande a été refusée en AG sous prétexte que ces panneaux vieillissaient mal, seule la plantation de haies est acceptée.

Cependant, il y a 3 ans, plusieurs voisins avaient déjà effectué leurs demandes d'installation de panneaux brise vue, qui ont toutes été acceptées.

A ce jour, ces voisins ont tous installé leurs panneaux.

Est ce normal de refuser ma demande alors que mes voisins ont pu en installer ?

Une décision prise sur un thème précis peut elle être différente d'une année sur l'autre ?

Merci à tous pour votre aide !

Par **youris**, le **22/05/2016** à **09:50**

bonjour,

vous indiquez à votre syndic votre intention de contester devant le tgi, cette décision avec comme argument que cela a été accordé par l'A.G. à des demandes identiques.

était-ce le même type de panneaux ?

si les copropriétaires se sont aperçus que ces panneaux vieillissaient, cela peut être une raison valable.

vous avez 2 mois après réception de votre P.V. pour le faire.

salutations

Par **Ask2006**, le **22/05/2016** à **10:37**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Mes voisins ont posé des panneaux de couleur quasi identique mais il s'agit de modèles

différents chacun.

Merci